

La CGT propose de passer à 32h hebdomadaires. Utopie, démagogie ou progrès social ?

Au XXI^e siècle, pour travailler mieux, il faut travailler tous. L'accroissement de la productivité fait que si nous ne réduisons pas le temps de travail, alors mécaniquement, il y aura de plus en plus de chômage et ceux qui garderont un emploi seront surexploités.

L'automatisation et l'informatisation font qu'en 1h de travail en 2016, un salarié produit plus de richesse qu'il y a 10 ans, 20 ans, 40 ans ... Alors quand le progrès technique servira-t-il au progrès social ?

Consultez les propositions de la CGT sur
www.cgt.fr/Travailler-toutes-travailler-tous

Le temps de travail est officiellement de 35h en France comme à TCS.

Mais globalement est-il respecté quand **les dépassements d'horaires**, relevés par la direction et communiqués mensuellement en réunion de Délégués du Personnel, **montrent que des dizaines de mensuels et des centaines d'IC sortent au-delà de 19h30, travaillent plus de 10h par jour, travaillent plus de 41,5h par semaine pour les mensuels ?**

Voir au verso, l'exemple des dépassements des 10h par jour sur notre établissement.

Dans le même temps, le patronat français préconise l'abolition des 35h pour résister à la compétition internationale et que les entreprises françaises restent compétitives, sans pour autant augmenter les salaires.

Tous les efforts consentis dans ce sens depuis des dizaines d'années ont fait exploser le chômage mais surtout les dividendes versés aux actionnaires. La France détient le 3^e rang mondial au nombre de dividendes versés, cf. verso de ce tract.

Alors cette solution présentée comme la mesure indispensable à notre économie n'est en fait qu'un habillage grossier pour étouffer les velléités sociales et augmenter les profits d'une minorité.

TEMPS de TRAVAIL au XXI^e siècle : 35h ? Plus ? Moins ?

La CGT revendique un droit à la déconnexion.

Le monde du travail a évolué depuis la fin du XX^e siècle, les salariés ont souvent plus d'autonomie et de responsabilité, le statut cadre s'est généralisé – ceci est d'autant plus vrai chez Thales. Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) font que les frontières entre l'entreprise, la ville et la maison sont supprimées. Avec le téléphone et le PC portables fournis par l'entreprise, les salariés sont joignables et peuvent se connecter partout, tout le temps. De nouvelles règles doivent être établies.

Pour éviter la fatigue, le surmenage, voire le burnout, afin de garantir une réelle efficacité, un épanouissement personnel et une reconnaissance, le droit à la déconnexion instauré et appliqué est indispensable. Cf. www.ugict.cgt.fr

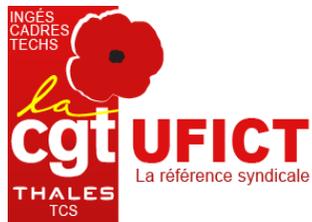
Mesure du temps de travail ou pas ?

Le pointage des horaires, tel qu'il a été généralisé à l'aire de l'industrialisation, semble démodé, inapproprié.

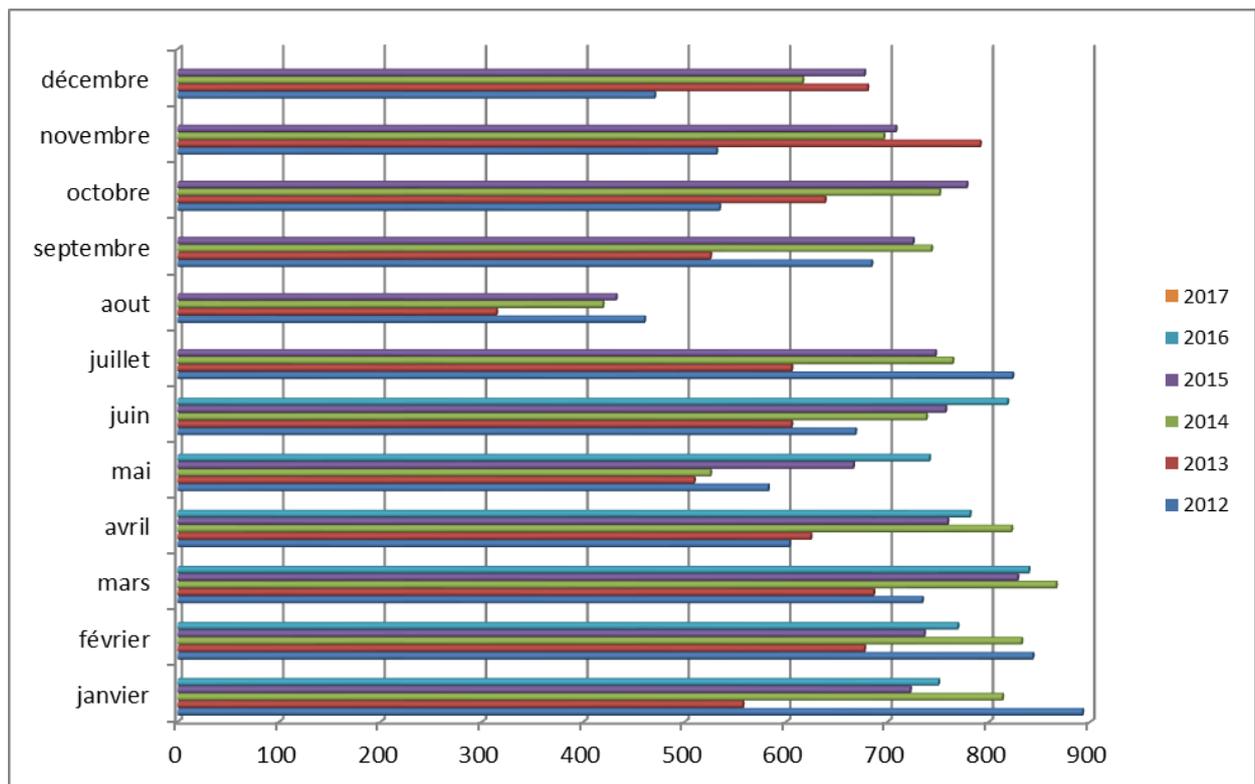
Doit-on s'en affranchir totalement ou l'adapter à la réalité du XXI^e siècle ?

Le forfait-jours, très répandu au sein de Thales, semble donner de la liberté mais pour beaucoup, il est plus vécu comme la possibilité, voire l'obligation tacite, d'effectuer plus de travail sans avoir à se justifier. En revanche, pour « récupérer », il faut toujours se justifier ou les scrupules font que ...

Alors qui est vraiment adulte et responsable, le salariat ou le patronat ?



STATISTIQUES DE DEPASSEMENTS 10 H DE TRAVAIL QUOTIDIEN



Année après année, les dépassements des 10h de travail quotidien perdurent. En été cela baisse mais il y en a quand même.

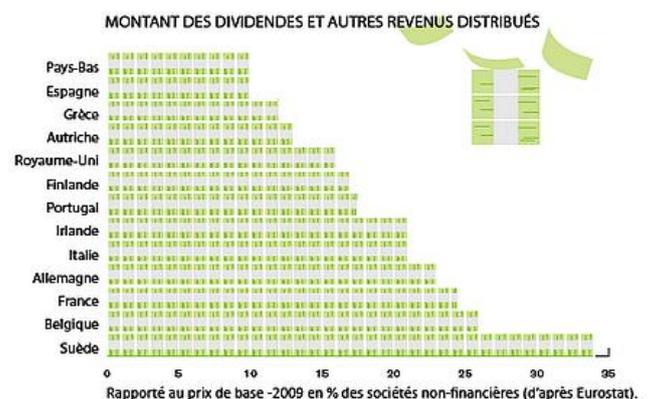
C'est révélateur d'un problème de charges de travail et d'effectifs. La direction doit assumer ses responsabilités, mais nous, en tant que salariés nous devons nous interroger sur l'adéquation entre nos aspirations (salaire, autonomie dans son travail, vie personnelle, fatigue ...) et notre temps de travail.

LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES POUR VERSER DES DIVIDENDES AUX ACTIONNAIRES OU POUR LA PERRENITE DE NOS EMPLOIS ?

La FRANCE : un PARADIS pour les ACTIONNAIRES

Ce n'est pas la CGT qui le dit mais le document "Approche de la compétitivité française" cosigné en juin 2011 par le MEDEF, la CGPME, l'UPA, la CFDT la CFTC et la CGC, notre beau pays est en 3^e position sur le podium des dividendes versés aux détenteurs du capital des entreprises en Europe.

En 30 ans, la rémunération des actionnaires a été multipliée par 5.



À TCS et donc à Gennevilliers, nous ne faisons pas exception : TCS est la filiale du Groupe qui reverse le plus de cash et donc alimente le plus la manne des dividendes.

La question qui nous est posée est donc : **sommes-nous des actionnaires ou des salariés ?**

Tous les mois vivons-nous avec les dividendes que nous versent nos différentes actions (Thales et autres) ou bien comptons-nous principalement, si ce n'est exclusivement, sur notre salaire ?